

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Par Sarah Delafortrie, Christophe Springael

Publié le 19/07/2019

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem et du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) a effectué une nouvelle analyse de la menace le 9 juillet 2019. Le niveau de menace est maintenu au niveau 2. Un certain nombre de cibles potentielles sont en outre maintenues au niveau 3.

L'appui de la Défense est maintenu à un maximum de 550 militaires pour une période d'un mois, du 3 août au 2 septembre 2019. Ce nombre tient par ailleurs compte d'une capacité de réserve susceptible d'être déployée immédiatement.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

+32 2 287 41 07 +32 2 287 41 92

www.presscenter.org

Pour plus d'informations

[Erik Eenaerts](mailto:erik.eenaerts@ibz.fgov.be) <erik.eenaerts@ibz.fgov.be>

Porte-parole du ministre Pieter De Crem

+32 477 54 75 03

[David Maréchal](mailto:david.marechal@reynders.fed.be) <david.marechal@reynders.fed.be>

Porte-parole (F) du Vice-Premier ministre Didier Reynders

+32 2 501 38 45

+32 478 42 19 15

[John Hendrickx](mailto:john.hendrickx@reynders.fed.be) <john.hendrickx@reynders.fed.be>

Porte-parole (N) du Vice-Premier ministre Didier Reynders

+32 2 501 39 20

+32 494 57 79 65